

Lille, le 12 janvier 2021

**LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS
CORONAVIRUS
POINT DE SITUATION DANS LE NORD
DU 12 JANVIER 2021**



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis mon précédent point de situation.

Lignes directrices pour la constitution des centres de vaccination

Vous êtes nombreux à signaler votre souhait d'installer un centre de vaccination sur vos territoires respectifs.

Le présent point vise à vous communiquer une synthèse des conditions à respecter pour la mise en place rapide de centres de vaccination, destinés, dans un premier temps, aux professionnels de santé, du médico-social et de secours répondants aux critères fixés dans la première phase (plus de 50 ans et/ou présentant des pathologies à risque) et, à compter du 18 janvier, aux personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile.

→ Synthèse des principaux prérequis pour constituer un centre de vaccination

- choisir un site bien identifié, facile d'accès et doté d'espace suffisant pour accueillir le public en toute sécurité (plusieurs espaces séparés pour l'accueil, le traitement administratif et l'attente post-vaccinale) ;
- s'assurer que le site sélectionné dispose de points d'eau en nombre suffisant pour le lavage des mains ou mettre à disposition une solution hydro-alcoolique ;
- installer des réfrigérateurs (entre +2°C et 8°C) dans un lieu inaccessible au public et sécurisé ;
- mettre en place d'un système de prise de rendez-vous en ligne et téléphonique en lien avec le dispositif national communiqué largement aux personnes concernées ;

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique national gratuit : 0 800 130 000 - 7j/7, 24h/24

Dans le Nord :

- Soutien aux entreprises : 03 59 75 01 00

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet5

- mobiliser de nombreux soignants pour vacciner chaque jour un nombre important de patients, et absorber un éventuel flux de personnes se présentant au centre sans rendez-vous ;
- garantir le respect des règles d'hygiène et d'asepsie, en disposant de matériel à usage unique et en garantissant le stockage et l'élimination des déchets d'activités de soin à risque infectieux ;
- proposer un accès au réseau internet et au matériel nécessaire au secrétariat dont un ordinateur afin de se connecter au téléservice « Vaccin Covid » qui sera accessible à travers AmeliPro.

Vous trouverez dans le document ci-joint l'ensemble des pré-requis à la mise en place d'un centre de vaccination.

Dans l'hypothèse où votre collectivité serait en capacité et volontaire pour mettre en place un centre de vaccination, il vous appartient de le signaler au sous-préfet d'arrondissement dont relève votre collectivité ainsi qu'à l'adresse courriel suivante : pref-secretariat-dircab-lille@nord.gouv.fr

Sur la base de vos propositions, les services de la préfecture et de l'Agence régionale de santé travaillent à achever la constitution du réseau des centres de vaccination dans le Nord pour atteindre l'objectif d'un centre de vaccination pour 100 000 habitants.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique national **gratuit** : **0 800 130 000** - 7j/7, 24h/24

Dans le Nord :

- Soutien aux entreprises : 03 59 75 01 00

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet5